

L'anglais lingua franca de l'Union européenne : impératif de solidarité, source d'injustice, ferment de déclin ?

Philippe Van Parijs *

Résumé

La construction européenne peut-elle se justifier comme un instrument efficace au service de la solidarité ? Seulement si la démocratie européenne parvient à s'épaissir. Et pour s'épaissir, celle-ci doit impérativement adopter une lingua franca unique qui se superpose, sans se substituer, aux langues nationales et régionales existantes. Mais l'adoption comme lingua franca d'une des langues de l'Union ne crée-t-elle pas à son tour des injustices ? Si oui, comment y remédier ? Et la diffusion même de la compétence en anglais sur le continent européen n'inflige-t-elle pas à celui-ci un désavantage concurrentiel majeur, en rendant son capital humain plus vulnérable à l'attrait du monde anglophone ? Si oui, comment y faire face ?

Summary

Can Europe's unification process be justified as an effective instrument in the service of solidarity? Only if one manages

*. Université catholique de Louvain, Chaire Hoover d'éthique économique et sociale, et Harvard University, Department of Philosophy. Ce texte est une version fortement remaniée de la leçon inaugurale de la Chaire Francqui au titre belge 2003-04 prononcée le 4 février 2004 à l'Institut d'études européennes de l'Université libre de Bruxelles. Une version antérieure en a été diffusée sur la page « Débats » du site *Notre Europe*, <http://www.notre-europe.asso.fr/> et reprise dans *La Newsletter de la Fondation Jean-Jaurès*, mai 2004. Je remercie Alain Trannoy pour de judicieuses suggestions, ainsi que mes auditeurs lors des leçons Francqui pour de nombreuses réactions, et tout spécialement François Grin et Victor Ginsburgh, deux des très rares spécialistes européens d'économie des langues, pour leurs remarques critiques et pour leur contribution au traitement des données des Tableaux 2 et 3, respectivement. Ce texte prolonge la réflexion amorcée dans Van Parijs (2000, 2004b, 2004c).

to create a thicker European democracy. For this to happen, it is essential that the EU should adopt a single lingua franca over and above existing national and regional languages, not as a substitute for these. But doesn't the adoption as a lingua franca of one of the languages of the Union generate injustices in turn? If so, how can these be remedied? And doesn't the very spreading of fluency in English on the European continent burden the latter with a major competitive disadvantage, by making its human capital more vulnerable to the attraction of the English-speaking part of the world? If so, what should be done about it?

Mots clés : Langues, lingua franca, construction européenne, Union européenne, solidarité, capital humain, migration, démocratie, justice sociale.

Keywords: Languages, lingua franca, European unification, European Union, solidarity, human capital, migration, democracy, social justice.

J.E.L. : D63, Z10

On a souvent parlé d'États-Unis d'Europe – qui n'ont pas l'air près de se constituer. Sans quelque forme de communauté de langue, on ne conçoit pas une véritable union.

ALBERT MEILLET 1928 : 287.

Les habitants de l'Europe devront, s'ils veulent s'unir, adopter une langue commune, qui se superpose à leurs langues nationales, comme, dans chacune de leurs nations, la langue nationale s'est superposée aux parlers locaux. . .

JULIEN BENDA 1933 : 77

Définissons la justice par le souci d'améliorer autant que durablement possible le sort des plus défavorisés. La construction européenne y contribue-t-elle ? À première vue, c'est évident. À la réflexion, ce l'est moins. On ne pourra l'assurer que si la démocratie européenne s'épaissit. Et pour s'épaissir, elle doit impérativement adopter une lingua franca unique qui se superpose, sans se substituer, aux langues nationales et régionales existantes. Mais l'adoption comme lingua franca d'une des langues de l'Union ne crée-t-elle pas à son tour des injustices ? Si oui, comment y remédier ? Je sou mets ici à la discussion, sans guère de nuances ni de précautions préalables, les réponses que ces questions me paraissent appeler.

1. L'intégration européenne se justifie-t-elle ?

Les institutions humaines – et l'Europe, au sens où j'utiliserai ici cette expression, n'est rien d'autre qu'un ensemble d'institutions – ne sont que des instruments au service des êtres humains. Leur développement, leur approfondissement, leur élargissement, leur survie même ne sont dès lors pas du tout des objectifs en eux-mêmes, mais doivent sans cesse être soumis à la question de savoir s'ils servent *bien* les êtres humains, c'est-à-dire avant toute autre chose à la question de savoir si elles constituent des institutions *justes*. L'Europe telle qu'elle est, telle qu'elle est susceptible de devenir, peut-elle en ce sens se *justifier* ?

Une réponse à cette question exige que l'on spécifie au préalable en quoi la justice consiste. Comment formuler l'idéal d'une société juste, d'une Europe juste, d'un monde juste, et donc le critère ultime à l'aune duquel les institutions européennes, la construction européenne elle-même, ont à être évaluées ? Je poserai ici simplement que la justice règne lorsque la liberté réelle est répartie selon un critère *maximin* soutenable. La justice d'une société, en d'autres termes, n'est pas une affaire de résultats, mais de possibilités. Et elle ne consiste pas à égaliser celles-ci, mais à assurer que celles et ceux qui en ont le moins en aient durablement – compte tenu notamment des contraintes économiques et écologiques – le plus possible¹.

Trois justifications souvent proposées pour certains aspects de la construction européenne trouvent immédiatement place dans cette perspective. La première, c'est, dans la formule classique de Montesquieu, le « doux commerce ». L'absence de violence est une condition minimale de la justice. Et rien de tel pour briser les passions qui engendrent la violence entre les peuples que les intérêts mutuels développés par le commerce. Bref, pour inhiber les guerres qui ont déchiré notre continent, les Traités de Paris et de Rome ont été des instruments autrement efficaces que le Traité de Versailles.

La seconde justification, c'est, dans la formule mise en vogue par le rapport Cecchini (1988), le « coût de la non-Europe ». La performance économique ne serait pas pertinente si la justice exigeait l'égalité pure et simple. Mais si elle exige le *maximin* soutenable, tout ce qui peut rendre le fonctionnement de l'économie plus efficace offre, toutes choses égales par ailleurs, la promesse de rendre la situation plus juste en améliorant durablement le sort des plus défavorisés. Or le grand marché du capital et du travail, des biens et des services, ultérieurement complété par une union monétaire, permet d'éliminer les inefficacités qu'induisent

1. J'ai développé cette conception de la justice dans Van Parijs (1995). Pour une présentation succincte, voir par exemple Van Parijs (2003b) et Van Parijs (2004a).

des complications administratives, des situations de monopole ou une dimension trop faible pour pouvoir tirer plein profit des rendements d'échelle.

La troisième justification, c'est la lutte contre la discrimination. En proclamant et en mettant en œuvre la liberté de mouvement des citoyens européens à l'échelle du continent, en leur permettant de s'installer et de travailler où ils le désirent dans l'Union sur le même pied que les citoyens locaux, on peut espérer contribuer efficacement à une réduction significative des inégalités de chances à l'échelle de l'Europe entière.

Ces trois effets présumés contribuent à nourrir une présomption favorable à la construction européenne du point de vue du souci d'offrir durablement aux catégories de la population européenne qui en ont le moins les possibilités les plus vastes possibles. Pour que l'on puisse prononcer un verdict final favorable du point de vue du maximin soutenable, il importe cependant que les diverses formes de liberté de circulation trans-nationale qui sont à la source de ces trois effets partiels positifs ne mine pas par ailleurs la capacité des pouvoirs publics de chaque État membre de veiller efficacement au sort de ses catégories les plus démunies, en particulier à travers ses politiques sociale, de l'emploi, de l'éducation et de la santé.

2. Pourquoi l'Europe est-elle plus solidaire et pourquoi risque-t-elle de ne plus l'être longtemps ?

À première vue, il n'y a pas lieu de se faire de mauvais sang. Comparé au reste du monde, et notamment aux États-Unis, le niveau de la solidarité institutionnalisée est et reste élevé en Europe. Bien sûr pas du fait d'une politique redistributrice qui serait menée au niveau de l'Union Européenne dans son ensemble, mais sous l'action d'États-Providence qui se sont développés, surtout depuis la deuxième guerre mondiale et donc en parallèle à l'avènement de l'Union européenne, au sein de la plupart des États-nations qui la constituent aujourd'hui. Mais que l'Europe fasse aujourd'hui mieux que les États-Unis sous cet angle ne signifie pas qu'elle continuera à le faire. Avant de jouer les fanfarons, il importe de nous interroger sur le pourquoi de cette différence.

Deux hypothèses sont fréquemment avancées. En premier lieu, en raison d'une interprétation surréaliste et fréquemment contestée du premier amendement de la Constitution américaine, le succès électoral, aux États-Unis, est beaucoup plus dépendant qu'en Europe de l'appui de gros bailleurs de fonds privés et la faisabilité politique d'une proposition s'en trouve plus fortement déterminée qu'en Europe

par son acceptabilité par les plus riches. En second lieu, en raison de son histoire lointaine, mais aussi d'un flux d'immigration aujourd'hui encore très supérieur à l'Europe, la population des États-Unis est ethniquement beaucoup plus hétérogène que la population de chaque État-nation européen, ce qui est généralement supposé réduire à la fois la facilité avec laquelle les plus riches peuvent s'identifier avec les plus pauvres et la capacité des plus pauvres à se mobiliser.

J'y ajoute une troisième hypothèse, plus originale, récemment proposée par l'économiste italien Ugo Pagano (2004). Le développement économique repose crucialement sur l'acquisition de qualifications spécialisées par un grand nombre de travailleurs. L'acquisition de ces qualifications implique un coût important en temps et en ressources. Si ce coût est intégralement supporté par les bénéficiaires de la formation, celle-ci constitue un investissement risqué, du fait qu'ils n'ont aucune garantie que la demande pour les qualifications qu'ils choisissent d'acquérir se confirme et persiste aussi longtemps qu'ils seront en âge de travailler. Pour réaliser durablement un niveau optimal d'investissement dans ces qualifications spécialisées, il faut donc une forme d'assurance. Deux formules sont possibles.

L'une (« américaine ») a consisté à homogénéiser, administrativement et linguistiquement, un vaste territoire de telle sorte que celui qui perd son emploi spécialisé quelque part ait de bonnes chances d'en retrouver un autre ailleurs à un coût personnel raisonnable. L'autre (« européenne ») est requise quand la première est exclue, en particulier en raison d'une grande fragmentation linguistique du territoire. Elle consiste à développer un ensemble d'institutions qui collectivisent substantiellement le risque lié à l'acquisition de savoir-faire spécialisés, en particulier par un système d'assurance chômage développé².

La conjonction de ces trois hypothèses me paraît suffisante pour expliquer l'essentiel de la différence entre les niveaux actuels de la solidarité institutionnalisée en Europe et aux États-Unis. Est-elle aussi suffisante pour nous faire augurer sans problème que l'intégration européenne, en raison des trois effets positifs invoqués antérieurement, va permettre à l'Europe de faire encore mieux qu'auparavant en termes de maximum soutenable ? Pas du tout. Au contraire même. Voici pourquoi.

Homogénéité ethnique sensiblement plus grande dans chaque État européen qu'aux États-Unis ? Sans doute. Mais peut-être plus pour longtemps. En partie précisément en raison de la mobilité trans-nationale intra-européenne induite par le droit de libre mouvement des citoyens européens. Mais aussi bien entendu en raison de flux migratoires en provenance de pays tiers, dont l'amplification est

2. A ce dispositif de collectivisation du risque considéré par Pagano (2004), on peut sans doute en ajouter deux autres : une structure des salaires plus rigidement liée au diplôme (Offe 2003 :444) et la quasi-gratuité de l'enseignement supérieur. Voir aussi D'Antoni & Pagano (2002) pour une analyse plus formelle.

inéductable à mesure qu'une natalité inférieure à la mortalité tendra à vider le territoire européen relativement à ses périphéries sud et sud-est.

Espace linguistique plus morcelé, et donc requérant un Etat social plus robuste pour induire un investissement adéquat en capital humain ? Sans doute, mais dans une mesure sans cesse décroissante, à mesure que le marché des hautement qualifiés s'internationalise, notamment par la diffusion d'une lingua franca, la nécessité économique d'un Etat social développé s'en trouvant réduite d'autant.

Mais il y a plus. Le marché unique issu de l'intégration européenne conduit peu à peu les économies nationales à se spécialiser plus qu'auparavant dans les secteurs où elles possèdent un avantage comparatif. L'efficacité économique globale s'en trouve sans doute accrue, mais la capacité de chaque Etat national à jouer son rôle de protection sociale s'en trouve affaibli. Plus les Etats se différencient les uns des autres en privilégiant certains secteurs, moins l'assurance intersectorielle est performante au sein de chacun d'entre eux.

Enfin et surtout, la mobilité croissante de l'épargne, des entreprises, de la demande, du capital humain et donc de l'assiette fiscale et para-fiscale soumet chaque Etat-membre de l'Union européenne à une concurrence fiscale qui rabotte sa capacité redistributrice. Cette pression n'est guère perceptible si l'on se contente d'observer l'évolution de la masse des dépenses sociales, que ce soit en termes absolus ou relatifs. Cette évolution est en effet dominée par la croissance de la charge des soins de santé et des pensions de retraite, et celles-ci ne constituent pour une bonne part que des salaires différés, non une véritable redistribution *ex ante* entre les catégories les plus aisées et les plus faibles de la population. Mais la baisse persistante du niveau relatif des allocations de chômage ou d'invalidité, en proportion du salaire moyen ou du PIB par tête, peut raisonnablement être interprétée comme étant le reflet de la pression sur la dimension réellement redistributive de l'Etat-Providence³.

En outre, qu'elle soit réelle ou imaginée, la concurrence fiscale est déjà bien perceptible dans les justifications données à diverses réformes fiscales qui ont bénéficié principalement aux plus riches. Mais ce n'est peut-être rien encore en regard de ce qui nous attend. Lisez plutôt :

Les nouvelles réalités économiques sont que chaque continent doit être ouvert à la concurrence globale ou être à la traîne ; que chaque continent doit se focaliser sur sa compétitivité et sa flexibilité ou perdre de l'activité économique (*business*), des emplois, et de la richesse. Par suite [...] l'Europe doit définitivement [...] s'accorder sur le fait que la concurrence fiscale est la seule base sur laquelle elle peut

3. Voir par exemple Obinger (2005).

faire concurrence au reste du monde tout en pouvant bénéficier d'un soutien national.

Extraite du numéro spécial Davos (décembre 2003 – janvier 2004) du magazine *Newsweek*, cette citation n'aurait rien de particulièrement remarquable si elle n'était signée par Gordon Brown, ministre des finances d'un gouvernement travailliste.

Qu'en conclure ? De toute évidence, que la supériorité proclamée par l'Europe sur les États-Unis en termes de solidarité repose aujourd'hui sur une base bien fragile : le seul avantage significatif qui nous reste, c'est que la garantie constitutionnelle de la liberté d'expression n'est pas (encore ?) interprétée chez nous de manière à empêcher toute limitation sérieuse des dépenses électorales. Pour le reste, la pression concurrentielle à laquelle les États-nations européens sont soumis pourrait commencer à ressembler à celle à laquelle sont soumis les États américains pris individuellement. Aux États-Unis, la part des États fédérés dans la redistribution interpersonnelle par voie de prélèvements et transferts est négligeable par rapport à celle réalisée au niveau fédéral⁴. Si l'ampleur de la redistribution effectuée par les États-Nations européens se trouvait ainsi graduellement réduite à celle des États fédérés américains, et si rien ne venait s'y substituer, l'Europe ferait soudain bien piètre figure, en termes de maximin soutenable, même en regard des États-Unis⁵.

3. L'épaississement de la démocratie européenne et son présupposé linguistique

Voilà le défi. Comment le relever ? L'exemple même des États-Unis le suggère : en prenant les choses en main au niveau supérieur, dans notre cas celui de l'Union Européenne. À mesure que les conditions économiques d'une solidarité généreuse soutenable se détériorent au niveau des États-Nations, il s'agit, dans cette perspective, de la rendre politiquement possible à un niveau qui englobe le marché unique européen au lieu d'y être immergé.

4. Voir par exemple Donahue (1997).

5. Cette analyse converge pour une bonne part avec celle proposée dans divers écrits par Fritz Scharpf. Pour une formulation claire et compacte, voir, par exemple, Scharpf (1995). Voir aussi, dans le même sens, Cantillon (2004). Comme le notent Bénassi-Quéré et al. (2005), la concurrence peut prendre la forme d'un renforcement des dépenses publiques profitant aux entreprises et contribuables que l'on veut attirer non moins que sous la forme d'une réduction des taux d'imposition pesant sur eux. Mais dans les deux cas, la solidarité entendue comme redistribution interpersonnelle *ex ante* est sous pression.

Diverses propositions de réformes institutionnelles ont été faites, ou sont interprétables, dans ce sens :

1. Le remplacement de l'unanimité par la majorité qualifiée en matière fiscale et sociale au Conseil des ministres ;
2. L'élection directe d'un président de l'Union européenne au suffrage universel ;
3. Le choix du président de la Commission en fonction de la majorité parlementaire dégageant des élections européennes ;
4. L'élection d'une partie du Parlement européen sur une circonscription unique, pan-européenne ;
5. La « méthode ouverte de coordination », dans la mesure où elle parvient à renforcer efficacement une solidarité qui reste toutefois organisée au niveau de chaque État membre ;
6. La formalisation de modes de pression de la « société civile » européenne couplée à une amplification de la transparence.

Ces diverses propositions méritent d'être sérieusement explorées. Mais elles ne pourront nous donner ce dont nous avons besoin, la capacité politique de protéger, voire d'améliorer, nos systèmes de protection sociale, que si nous, Européens, parvenons à communiquer efficacement les uns avec les autres. Pas seulement la petite élite économique-politico-intellectuelle tout au sommet, qui peut se permettre des services de traduction et d'interprétation, mais tous les étages de la société civile européenne, et cela de la Crète à l'Écosse et de l'Estonie à l'Andalousie.

Communiquer comment ? On peut bien sûr communiquer un peu avec des gestes, des sourires, des grimaces. Mais cela aide beaucoup d'avoir une langue en commun. Laquelle ? Décevant sans doute quelques espoirs tenaces, je ne répondrai bien entendu ni « l'espéranto » ni « le français », mais banalement, sinistrement sans doute pour certains, « l'anglais ». Je me contenterai ici de motiver ce choix par trois tableaux, qui parlent largement d'eux-mêmes.

Tableau 1 : *Pourcentage des membres du Parlement européen déclarant pouvoir communiquer en français et en anglais*

	1992 + de 65 ans	1992 tous	1998 tous	2000 tous	2000 - de 50 ans
Français	48	51	60	58	54
Anglais	51	56	72	82	89

Source : Mamadouh & Hofman (2001 : 46-48).

Les tendances lourdes que reflètent les données par tranches d'âges sont particulièrement nettes : en l'espace de deux générations, le profil linguistique de la

Tableau 2 : *Compétence de la population européenne dans 5 langues (EU15)*

	% des Européens ayant cette langue comme sa langue nationale	% des Européens de 40 ans et plus disant connaître cette langue	% des Européens entre 15 et 39 ans disant connaître cette langue
Allemand	24	29	33
Français	17	31	37
Anglais	17	37	73
Italien	15	17	17
Espagnol	11	14	16

Source : Eurobaromètre 54 « Les Européens et les langues » (2001) et Ginsburgh & Weber (2005). Les chiffres pour la population de 40 ans et plus sont calculés sous l'hypothèse qu'elle correspondent à 50 % de la population totale âgée de plus 15 ans et plus.

population européenne s'est radicalement transformé, transformant la communication transnationale d'une fantaisie d'esparantiste en possibilité bien tangible. Il ne suffit bien entendu pas qu'une tendance soit avérée pour qu'il soit permis de l'extrapoler vers l'avenir. Il faut comprendre le mécanisme qui l'engendre, en l'occurrence ici l'interaction explosive de deux micro-mécanismes aisés à saisir. Le premier est l'apprentissage probabiliste : une langue seconde s'apprend d'autant plus vite et d'autant mieux que la probabilité avec laquelle on a à la parler ou à l'entendre est élevée, et cela tant pour des raisons de motivation (l'effort est rentable) que d'opportunité (nos enseignants sont nos interlocuteurs). Le second est le recours systématique à la langue du maximin dans l'interaction entre individus plurilingues : lorsque deux ou plusieurs personnes connaissant chacune peu ou prou plusieurs langues se rencontrent, la langue qu'elles tendent systématiquement à adopter n'est pas la meilleure langue de la majorité, ni la langue pour laquelle la connaissance moyenne est la meilleure, mais la langue pour laquelle la connaissance minimale (parmi les personnes qu'il s'agit d'inclure dans la conversation) est la moins mauvaise. Plus l'anglais est appris sous l'action du premier mécanisme, plus il est utilisé sous l'action du second. Et plus il est utilisé sous l'action du second, plus il est appris sous l'action du premier⁶.

Y a-t-il des alternatives à cette convergence vers l'anglais? On peut en imaginer. Cependant, elles sont non seulement irréalisables mais injustifiables, et du reste pour une bonne part irréalisables parce qu'injustifiables⁷. Mais attentions, ce dont nous avons besoin, si nous voulons avoir une chance de relever le défi décrit plus haut, ce n'est pas l'émergence d'un *ethnos* anglophone européen, ce

6. Voir Van Parijs (2004b : section 1) pour une description plus explicite de ce double mécanisme.

7. Voir Van Parijs (2004b : section 2) pour une discussion critique de ces alternatives (lingua franca double ou plurielle, autre langue naturelle que l'anglais, langue artificielle, logiciel).

Tableau 3 : *Compétence en anglais dans les États-membres non-anglophones (pourcentage disant parler l'anglais bien ou très bien)*

	moyenne	65 +	45-64	26-44	15-25	taux de diffusion
SE	76,4	52,3	73,6	86,9	92,4	1,8
NL	64,0	39,0	56,8	75,5	74,6	1,9
DK	56,4	29,5	49,3	67,5	74,4	2,5
LU	36,8	25,0	40,0	42,9	33,3	1,3
DE-W	36,0	12,9	34,4	42,2	53,6	4,2
FI	32,9	5,4	21,5	44,4	58,3	10,8
BE	31,0	8,5	25,4	36,6	53,2	6,3
GR	29,7	5,8	12,5	37,4	67,5	11,6
AT	27,7	9,7	18,3	33,1	50,9	5,2
FR	22,1	5,2	13,8	27,8	40,5	7,8
PT	19,9	1,4	9,6	23,9	42,2	30,1
IT	19,3	2,8	8,1	27,2	41,5	14,8
DE-0	19,2	3,4	10,4	22,6	46,6	13,7
ES	15,2	2,2	6,9	19,0	30,2	13,7

Source : Eurobaromètre 54 « Les Européens et les langues » (2001). Les pourcentages par tranche d'âge ont été calculés par François Grin (Université de Genève) à partir de la base de données. Le « taux de diffusion » est le rapport entre les proportions pour la catégorie la plus jeune et pour la catégorie la plus âgée : il indique par exemple que la probabilité que vous avez de pouvoir communiquer en anglais avec un jeune est environ 2 fois plus grande qu'avec une personne âgée en Suède, environ 8 fois plus grande en France, et environ 14 fois plus grande en Espagne.

n'est pas une anglicisation du continent analogue à l'anglicisation de l'Irlande, ce n'est pas un peuple unique européen partageant une culture anglophone⁸. C'est seulement l'émergence d'un *demos* anglophone européen, d'une société politique et civile trans-nationale qui se dote, avec la compétence en anglais, de la condition centrale d'une communication fluide entre toutes ses composantes.

Si aberrant qu'il puisse être d'imaginer en d'autres circonstances un *demos* fonctionnant dans une langue distincte de celle de l'*ethnos* sous-jacent, je soutiens que dans ce cas les conditions socio-linguistiques sont remplies – ou remplissables – pour permettre la généralisation du bilinguisme asymétrique sans lequel le type de démocratie que requiert notre entité multilingue serait en effet irréalisable.

8. Cette restriction s'applique aussi, plus mollement sans doute, à la conception que Julien Benda (1933) se faisait de la langue commune européenne, « superposée » aux langues nationales, dans le passage cité en exergue de cet article.

4. Injustice distributive ?

Si un tel *demos* anglophone n'est pas une utopie, il n'en pose pas moins deux problèmes majeurs, qu'il s'agit d'identifier avec lucidité. Le premier peut être caractérisé comme un problème tri-dimensionnel de justice distributive.

Premièrement, le choix comme langue du *demos* européen d'une des langues véhiculaires de l'entité concernée confère à ceux qui ont cette langue comme langue maternelle un avantage considérable dans les situations de compétition ou de négociation toujours plus nombreuses où cette langue est utilisée de manière exclusive. Une manifestation parmi d'autres : l'exigence *English mother tongue* ou *English mother tonguestandard* dans des centaines d'offres d'emploi au sein des institutions européennes, ainsi que des lobbies, bureaux d'avocats, ONG et associations internationales diverses qui gravitent autour d'elles.

Deuxièmement, la diffusion de la connaissance de l'anglais favorise la diffusion des contenus initialement exprimés en anglais, à la fois du fait de la consommation directe par des non-anglophones de livres, films, CD, revues, logiciels, etc... produits en anglais, mais aussi du fait que cet accès plus ample induit un flux de traductions disproportionné qui vient encore gonfler l'asymétrie. Celle-ci alloue aux anglophones des avantages matériels notables, tout en conférant à leurs idées un surcroît d'influence.

Troisièmement, étant dispensés de l'apprentissage de la langue dans laquelle s'opère l'essentiel des communications trans-nationales, les pays anglophones et leurs institutions d'enseignement peuvent faire l'économie de l'effort considérable auquel les pays non-anglophones doivent s'astreindre pour apprendre l'anglais, tout en profitant confortablement de cet effort⁹. Contrairement à ce qui se passe partout ailleurs, l'apprentissage des langues étrangères est en déclin au Royaume-Uni. Depuis 2001, l'apprentissage d'au moins une langue étrangère a cessé d'être obligatoire pour tous les élèves en Angleterre¹⁰.

La troisième dimension de ce problème d'équité distributive est complémentaire des deux premières. Plus les non-anglophones parviennent à réduire l'iniquité en termes de compétition et de diffusion par l'acquisition d'une compétence en anglais comparable à celle des anglophones, plus se creuse l'iniquité en termes d'effort consenti. Et inversement, moins ils consentent d'efforts, plus leur désavantage en termes d'avancement et d'influence se maintiendra, voire se creusera. On peut néanmoins se demander si ce problème d'iniquité ne va pas se résorber,

9. Voir de Briey & Van Parijs (2002) pour une discussion de ce problème en termes de coopération équitable entre communautés linguistiques.

10. François Grin (2004) fournit des estimations de ce que le Royaume-Uni ou les États-Unis épargnent du fait d'un moindre apprentissage des langues étrangères.

voire s'inverser rapidement, à condition que les pays non-anglophones se fassent à l'idée qu'il n'y a pas d'alternative à la fuite en avant et prennent un certain nombre de mesures intelligentes en matière d'apprentissage linguistique, à commencer par l'interdiction du doublage des films étrangers¹¹. Pourquoi ?

La facilité avec laquelle on apprend une langue (et la fait apprendre à ses élèves ou à ses enfants) est fortement affectée par la fréquence avec laquelle on est amené à la pratiquer. À mesure que d'une part les contacts (réels et virtuels, actifs et passifs) avec des personnes n'ayant pas la même langue maternelle que nous se développent, et que, d'autre part, la place de l'anglais dans ces contacts s'accroît sous l'action du double mécanisme esquissé plus haut, il deviendra de moins en moins coûteux de devenir bon bilingue pour tous ceux dont la langue maternelle n'est pas l'anglais. En revanche, en raison même de la puissance de la règle du maximin dans le choix de la langue d'interaction, il deviendra toujours plus difficile pour un anglophone d'acquérir et maintenir une compétence dans toute langue étrangère. Il restera certes plus avantageux d'être unilingue anglophone qu'unilingue dans n'importe quelle autre langue, mais il restera aussi plus avantageux d'être bilingue ou davantage avec un répertoire incluant l'anglais qu'unilingue anglophone. À mesure que l'anglais se diffuse, l'accès à pareil bilinguisme devient de moins en moins onéreux pour les non-anglophones, et de plus en plus onéreux pour les anglophones. Ce processus a déjà annulé, pour une petite part privilégiée de la population, le désavantage de ne pas être anglophone. Il se peut que dans un avenir pas tellement lointain il l'annule aussi, puis l'inverse, pour la moyenne de la population.

5. Perdre son cœur ou perdre son âme ?

La diffusion de l'anglais engendre cependant un second problème qui, sans se poser directement en termes de justice distributive, n'en menace pas moins l'aptitude du modèle de fonctionnement démocratique esquissé ici à accomplir sa mission au service de la justice, telle que caractérisée d'entrée de jeu. Pour le présenter, il est commode de commencer par noter qu'à mesure que le désir d'apprendre l'anglais et la capacité de fonctionner en anglais s'approfondissent, l'attrait relatif que présentent pour des personnes hautement qualifiées les pays de langue anglaise ne fait qu'augmenter. C'est ce qui fait de ces pays un « rez-de-chaussée du monde », vers lequel les personnes hautement qualifiées tendent à se diriger de manière préférentielle, engendrant ainsi un flux asymétrique de capital

11. L'argumentation en faveur d'une telle mesure est explicité dans Van Parijs (2004b : section 3.3).

humain¹². Ce phénomène est déjà observable au niveau des études. Ainsi, près de 600 000 étudiants étrangers étudient chaque année aux États-Unis, pour plus de 75 % avec un financement provenant de leur pays d'origine, alors que seulement 160 000 étudiants américains étudient chaque année hors de leur pays¹³. Plus spectaculairement encore (Tableau 4), le flux d'étudiants entre le Royaume-Uni et l'Europe continentale révèle une asymétrie de l'ordre de 1 à 10.

Tableau 4 : *Nombre d'étudiants britanniques étudiant sur le continent et d'étudiants d'Europe continentale étudiant au Royaume-Uni*

	B	DK	D	ES	FR	IT	LU	NL	AT	FI	SE
UK	239	403	2 679	2 231	3 192	150	3	670	188	111	822
UK	2 423	1 928	14 146	7 673	13 795	5 988	577	2 922	1 220	2 827	3 828

Source : Eurostat 1998-99

Bien entendu, je ne prétends pas que le facteur linguistique soit le seul facteur d'explication de ces asymétries, mais c'est un facteur puissant au cœur du mécanisme de feedback positif qui permet aux bonnes institutions du rez-de-chaussée du monde d'attirer sans effort un vaste pool de candidats étudiants, dont ils peuvent sélectionner les meilleurs et coopter les meilleurs en leur sein. Cette asymétrie handicape structurellement toute tentative de rester, *a fortiori* de se hisser au même niveau, par des institutions d'enseignement supérieur perchées sur les « collines du monde », c'est-à-dire localisées dans les parties du monde où la langue vernaculaire n'est pas l'anglais.

Mais il y a pire. Un rapport publié en 1998 par l'OCDE a mis en lumière pour la première fois un phénomène parallèle de migration asymétrique des travailleurs hautement qualifiés, les bénéficiaires des flux nets étant à nouveau en gros, les pays anglophones de la planète (SOPEMI 1998). Un rapport plus récent a permis d'affiner l'état des lieux sur la base de statistiques plus précises. Un seul tableau parmi bien d'autres (Tableau 5), extrait de ce dernier rapport, permet d'illustrer le phénomène. Alors que la population étrangère est diplômée de l'enseignement supérieur à environ 40 % dans les pays anglophones, elle ne l'est qu'à 15 % dans les pays d'Europe continentale. Commentant des chiffres de ce type, le *European Economic Advisory Group* (Calmfors et al. 2003) fait remarquer qu'ils sont d'autant plus étonnants que les facteurs de production sont supposés avoir tendance à aller là où ils sont rares et que la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur est déjà nettement plus élevée aux États-Unis qu'en Europe¹⁴.

12. Voir Van Parijs (2000) pour une formulation plus développée, de cette thèse du « rez-de-chaussée du monde ».

13. Données 2001-02 fournies par l'Institute of International Education (<http://opendoors.ienetwork.org/?p=35867>).

14. Dans leur récente synthèse des données disponibles en matière de migration des travailleurs hau-

Tableau 5 : *Proportion de diplômés de l'enseignement supérieur*

	US	UK	DE	FR	IT
Parmi les étrangers	40.9	39.3	15.2	13.9	13.0
Parmi les nationaux	49.3	27.3	24.2	21.8	9.5

Source : Guellec & Cervantes (2002 : 75, Table 2)

Ici encore je ne prétends pas que le facteur linguistique soit le facteur unique ou prédominant, mais il est clair qu'à mesure que la compétence en anglais se diffuse parmi les hautement qualifiés du monde, le fait d'offrir un environnement professionnel, administratif, scolaire, commercial en anglais constitue un avantage majeur par rapport aux pays qui doivent exiger des immigrants et de leurs familles le lourd tribut de l'apprentissage d'une langue qu'ils ne connaissaient pas au préalable et dont tous ne sont pas sûrs d'avoir longtemps une grande utilité.

C'est ici que se situe pour moi la menace la plus périlleuse pour la démocratie européenne multilingue qu'il s'agit de construire. Cette difficulté ne réside pas dans l'impossibilité – contournable – de faire fonctionner sur un mode multilingue le type de démocratie dont nous avons besoin. Elle ne réside pas non plus dans la difficulté – surmontable – de démocratiser radicalement la compétence dans une *lingua franca* commune. Elle réside dans le handicap que le maintien de la diversité linguistique en Europe constitue toujours davantage, dans une économie basée sur la connaissance, à mesure que l'aisance en anglais se diffuse parmi les plus qualifiés. Face à ce pénible handicap, qui ne peut certes aller que croissant pour d'autres raisons, mais que le choix résolu de l'anglais comme langue de la démocratie européenne aggraverait encore, trois attitudes sont envisageables.

La première consiste à s'attaquer directement au handicap lui-même en rendant activité professionnelle et vie quotidienne aussi faciles chez nous qu'au rez-de-chaussée du monde pour les travailleurs hautement qualifiés et leurs familles qui ne connaissent au préalable que l'anglais et (si elle en est distincte) leur langue maternelle : l'administration, la justice, l'enseignement, les services publics, la vie politique locale même, tout pourrait se faire en anglais. Mais pour une démocratie qui veut être et rester multilingue, ce serait là l'amorce d'un processus fatal. Dans

tement qualifiés, Docquier et Marfouk (2005 : 23) notent dans le même sens que « les immigrants ont un niveau d'enseignement particulièrement élevé au Canada, en Australie, en Nouvelle Zélande, aux États-Unis et au Royaume-Uni », soit cinq pays principalement anglophones. Leurs chiffres indiquent que trois de ces pays (États-Unis, Canada et Australie), avec à peine plus de 5 % de la population mondiale, accueillent 75 % des cerveaux expatriés. En 2000, alors que les pays non-anglophones de l'OCDE affichaient un déficit net de 2,1 millions de cerveaux (2,8 en 1990), les six pays anglophones bénéficiaient d'un surplus net de 13,9 millions (9,2 en 1990), dont 9,9 millions pour les USA (5,9 en 1990).

le contexte d'une société à forte mobilité trans-nationale et à forte intensité de communication, l'absence d'un principe de territorialité linguistique fermement mis en œuvre, comme en Flandre et au Québec, conduirait inéluctablement à la substitution graduelle de la langue locale par la lingua franca, par l'effet de l'interaction explosive des micro-mécanismes de choix d'apprentissage et de choix d'usage mentionnés plus haut. Si l'on veut assurer la persistance à long terme de la diversité linguistique européenne, si on veut assurer un égal respect à toutes les langues de l'Europe et aux identités qui leur sont associées, on ne peut se contenter d'affirmations grandiloquentes de leur égalité. Il faut leur permettre à chacune de régner sur un territoire, vaste ou menu, et de le protéger contre l'invasion arrogante de toute autre langue. Et si cet objectif doit être durablement atteint, il ne peut être question de s'engager sur la pente glissante de ces accommodements linguistiques.

S'offre alors la deuxième attitude. S'il faut vivre avec ce handicap économique qu'est la mise en œuvre ferme d'un principe de territorialité linguistique, essayons de le compenser. Comment ? Le problème étant d'enrayer un flux net de plus en plus négatif de capital humain, la réponse est claire : il faut rendre plus attrayant pour les hautement qualifiés de rester, revenir, venir au pays. Comment faire ? Le rapport déjà cité du *European Economic Advisory Group* consacre un chapitre entier au *brain drain*. Le phénomène est préoccupant, dit le rapport, et la solution, s'il en existe, est double : faciliter l'entrepreneuriat en Europe et avant tout « une reconsidération de l'imposition des revenus supérieurs qui dans certains pays » jugent-ils « est presque confiscatoire si l'on additionne tous les impôts » (Calmfors et al. 2003 : 128). Mais voilà bien une pseudo-solution du point de vue de l'objectif de justice, tel qu'énoncé d'emblée. En réponse à la première attitude, je viens de dire qu'il ne saurait être question de renoncer à notre âme, en acceptant de laisser s'éroder notre diversité linguistique européenne. Il ne s'agit pas maintenant d'exiger que nous renoncions à notre cœur, en acceptant de compenser le handicap linguistique par un dégonflement de la solidarité des plus plus qualifiés en faveur des moins qualifiés, alors précisément que la mondialisation soumet ceux-ci à la menace permanente d'un déplacement de leurs emplois vers les pays où le niveau de vie est beaucoup plus bas. Ce serait là la réalisation dramatique de ce que nous cherchions précisément à éviter en réfléchissant aux conditions d'une démocratie européenne performante.

Si nous ne voulons ni perdre notre âme, ni perdre notre cœur, il semble qu'il ne demeure qu'une autre attitude : admettre que le rez-de-chaussée du monde dispose d'un avantage qui ne pourra aller qu'en s'amplifiant. Le *European Economic Advisory Group* admet du reste que même si l'on adoptait les solutions qu'il préconise, les flux ne s'équilibreraient pas pour autant (Calmfors et al. 2003 : 128-129). Après tout, écrivent-ils, « il se peut que, dans une économie mondialisée, la majeure partie du talent intellectuel finisse par être localisée aux États-Unis, tout

comme il y a cent ans il déserta les zones rurales et provinciales pour gagner les centres politiques et les grandes villes » (Calmfors et al. 2003 : 129).

Et pourquoi, en effet, ne pas nous résigner humblement au fait que l'Europe n'est plus le centre du monde et n'est nullement destinée à le redevenir un jour, que nous ne serons jamais plus riches, les plus forts, les plus gros, les plus beaux, les premiers de la classe, et qu'instrumentaliser l'Union européenne, et en particulier ses élargissements, au service de cette course inutile n'est qu'une gaminerie qui pourrait s'avérer fort coûteuse du point de vue même de nos valeurs? Même pour les Européens du continent, cette résignation devrait du reste être d'autant plus facile que l'Amérique, après tout, c'est aussi eux. Pour la période pour laquelle on dispose de statistiques précises, soit depuis le début du 19^e siècle, on oublie parfois que les États-Unis ont accueilli bien plus d'Allemands ou d'Italiens que d'Anglais et cinq fois plus d'Européens continentaux que de Britanniques¹⁵, sans compter que c'est aux Français que les États-Unis doivent (en partie) leur indépendance, la conception de leur capitale et la statue qui symbolise leur idéal. Vu sous cet angle aussi, ce n'est finalement pas très différent, à l'échelle de notre siècle, de la relation familière des provinces à la métropole.

N'y a-t-il cependant pas une différence fondamentale qui fait que nous devrions nous inquiéter davantage du *brain drain* de l'Europe vers les États-Unis, et de l'inégalité cumulative qui en découle, que de l'exode des cerveaux provinciaux vers les métropoles nationales? La différence cruciale est bien sûr, quant à l'objectif de justice annoncé au départ, que les métropoles et leurs hinterlands provinciaux étaient et sont parties prenantes d'une même communauté politique et donc d'un système national de solidarité qui assure que le développement économique rendu possible dans les métropoles par l'agglomération de talents profite à l'ensemble de la population nationale. Au niveau mondial, nous sommes loin du compte, même si la construction européenne fournit précisément une raison de croire qu'il n'est pas absurde d'y songer. Et nous ne pouvons donc pas contempler les cerveaux du monde s'agglutiner dans les villes américaines avec la même sérénité que nous avons pu observer les cerveaux de nos nations confluer vers leurs métropoles.

15. De 1820 à 1995, 27.0 millions d'immigrants sont arrivés aux États-Unis en provenance d'Europe continentale, comparé à 5.2 millions du Royaume-Uni, 4.8 millions d'Irlande, 4.4 millions du Canada, 11.2 millions d'Amérique latine, 7.6 millions d'Asie, 0.5 millions d'Afrique et 0.2 millions d'Océanie (voir Wright ed. 1997 : 293).

6. Que faire ?

Si nous ne voulons perdre ni notre âme ni notre cœur, l'asymétrie demeurera, et il faudra bien s'en accommoder. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas moyen d'en réduire l'ampleur ou d'en atténuer les effets. Il est même essentiel d'y parvenir, si nous ne voulons pas que notre âme se dessèche ni que notre cœur batte à vide, si nous ne voulons pas que solidarités culturelle et matérielle se nourrissent d'une prospérité par trop chancelante. Que faire alors ? Trois choses à mes yeux, que je me contente de formuler de manière elliptique.

Premièrement, pour atténuer l'asymétrie sans menacer la diversité, il est concevable d'introduire des dérogations, dûment circonscrites, au principe de territorialité linguistique. La plus évidente et à mes yeux aussi la plus urgente est le passage à l'anglais, dans toute l'Europe continentale, pour une bonne part de l'enseignement supérieur avancé¹⁶. Une variante plus audacieuse serait la création de « zones franches » linguistiques, de portions de territoire transformées en parcelles soigneusement confinées du rez-de-chaussée du monde, en y suspendant les contraintes qui protègent la langue locale¹⁷.

Deuxièmement, être le rez-de-chaussée du monde, la région dont toutes les autres apprennent la langue, présente aussi des désavantages qui en sont l'inséparable revers. Au premier rang parmi eux, il y a le désavantage d'être visible de partout. En anglais, il n'y a plus de secret, ou du moins cela coûte très cher de les protéger. Ce qui est dit, écrit, produit en anglais au contraire de ce qui est dit, écrit, produit dans d'autres langues, est bien plus aisément audible, lisible, visible partout, et le sera toujours davantage. En particulier, qu'ils retournent ou non chez eux, les centaines de milliers de cerveaux affluant de partout seront aussi des réémetteurs efficaces des informations utiles que leur séjour au rez-de-chaussée leur aura permis de connaître et comprendre. Un second désavantage est intrinsèquement lié au fait de laisser aux autres le soin d'apprendre sa langue. Il n'existe pas de meilleure école d'humilité que l'apprentissage d'une langue étrangère. Quand ce sont toujours les autres qui font l'effort de rendre la communication possible, il est bien difficile de ne pas céder à une attitude qui tend à être perçue comme arrogante et qui l'est souvent. Sans guère s'en rendre compte on éveille autour de soi haine et rancoeurs, et la facture des actions qu'elles inspirent (et de la protection contre leur risque) se met à grimper rapidement. Etre moins visible et

16. Voir Maiworm & Wächter (2002) pour un état des lieux ; Drèze et Wilmet (2003) pour deux interventions contrastées dans le débat. Le deuxième Ethical Forum de la Fondation universitaire (Bruxelles, 16 octobre 2003) était consacré à ce thème : voir <http://www.universityfoundation.be/>.

17. Le confinement est bien entendu essentiel, et sa mise en œuvre n'ira guère sans conflit, notamment du fait qu'il n'est pas facile pour les locuteurs (natifs ou non) de la langue dominante de comprendre les raisons de ce confinement, comme en témoigne à foison l'histoire linguistique de la périphérie bruxelloise.

être moins arrogant constituent dès lors des atouts que les « collines du monde » peuvent intelligemment exploiter, et qu'elles exploitent du reste déjà sans toujours s'en rendre compte.

Enfin et surtout, il ne sera durablement possible de garder à la fois son âme et son cœur, de pallier au double désavantage, dans une économie mondialisée, de la diversité linguistique et d'une solidarité généreuse, que si nous parvenons à préserver, créer, développer, un *amor patriae*, une forme de patriotisme, à tous les niveaux de pouvoir où la solidarité économique opère. Même si l'avenir de la solidarité économique en Europe n'est pas dans un méga-État-Providence européen, il est clair que l'Europe devra jouer un rôle plus important dans ce domaine, en organisant directement une part de cette solidarité elle-même et en fournissant un cadre qui permette de préserver à un niveau élevé la diversité des systèmes nationaux actuels. Pour en assurer la faisabilité politique, nous avons besoin de cet espace démocratique commun, dont le corrélat linguistique amplifie certes le défi, mais sans lequel la mise en œuvre d'un projet européen fortement solidaire est inconcevable.

Du fonctionnement de cet espace démocratique commun peut sourdre une forme d'*amor patriae*. Mais celui-ci aura besoin d'être alimenté par d'autres voies si nous voulons nous rendre capables de déjouer les menaces décrites en commençant. Deux exemples seulement. Faire de Bruxelles – principal lieu de travail des institutions européennes et de plus en plus lieu de rassemblement de la foisonnante société civile européenne – une ville que tous les citoyens européens puissent s'approprier comme étant au moins un peu la leur constitue, sous cet angle, un défi prioritaire, à la fois institutionnel, urbanistique et culturel. Concevoir et développer un service civil européen qui induise l'apprentissage d'autres langues que l'anglais en constitue un autre. Car aimer l'Europe exige d'en aimer la diversité linguistique autrement que de manière platonique. Et cet amour-là exige la mise en œuvre ingénieuse d'un apprentissage qui, au contraire de celui de la lingua franca, ne sera pas le produit spontané de la marche de l'histoire.

Références

Bénassy-Quéré, A., Gopalraja, N. et A. Trannoy. 2005. « Concurrence Fiscale et Facteur Public », Conseil d'analyse économique, février 2005.

Benda, Julien. 1979, [1933]. *Discours à la Nation européenne*. Paris : Gallimard.

Calmfors, L., Corsetti, G., Flemming, J., Honkapohja, S., Kay, J., Leibfritz, W., Saint-Paul, G., Sinn, H.-W. et X. Vives. 2003. *Report on the European Economy 2003*. Ludwig-Maximilian Universität München : Centre for Economic Studies (European Economic Advisory Group).

Cantillon, B. 2004. "European Subsidiarity Versus American Social Federalism : Is Europe in Need of a Common Social Policy ?", Katholieke Universiteit Brussel, Binnenlands Francqui Leerstoel 2003-04.

Cecchini, P. 1988. *Le coût de la non-Europe*. Bruxelles : Commission européenne.

D'Antoni M., Pagano, U. 2002. National cultures and social protection as alternative insurance devices, in *Structural Change and Economic Dynamics*13, pp. 367-386.

de Briey, L. et P. Van Parijs. . « La justice linguistique comme justice coopérative », *Revue de philosophie économique* 5, pp. 5-37.

Docquier, F. and A. Marfouk. 2005. International Migration by Educational Attainment (1990-2000), Release 1.1., World Bank, March 2005.

Donahue, J. D. 1997. *Disunited States*, New York : Basic Books.

Drèze, J. et M. Wilmet. 2003. « L'anglais, esperanto des auditoires ? », *La Libre Belgique*, 15 octobre 2003.

Ginsburgh, V. and S. Weber. 2005. "Language Disenfranchisement in the European Union", à paraître dans *Journal of Common Market Studies*.

Grin, F. 2004. "On the Costs of Cultural Diversity", in *Cultural Diversity versus Economic Solidarity* (P. Van Parijs ed.), Bruxelles : De Boeck Université (Bibliothèque scientifique Francqui), pp. 189-202.

Guellec, D. and D. Cervantes. 2002. "International Mobility of Highly Skilled Workers : From Statistical Analysis to Policy Formulation", in *International Mobility of the Highly Skilled*, Paris : OECD, pp. 71-98.

Maiworm, F. and B. Wächter. *English-language-taught degree programmes in European Higher Education. Trends and Success Factors*, Bonn : Lemmens, 2002, 136p.

Mamadouh, V. and K. Hofman. 2001. *The Language Constellation in the European Parliament*, Report for the European Cultural Foundation, Universiteit van Amsterdam, August, 79p.

Meillet, A. 1928, [1918]. *Les Langues dans l'Europe nouvelle*. Paris : Payot, 2e éd.

Obinger, H. 2005. "The Dual Convergence of European Welfare States", Harvard University : Center for European Studies, February.

Offe, C. 2003. "The European Model of 'Social Capitalism' : Can It Survive European Integration?", *Journal of Political Philosophy* 11(4), pp. 437-469.

Pagano, U. 2004. "Cultural Diversity, European Integration and the Welfare State", in *Cultural Diversity versus Economic Solidarity* (P. Van Parijs ed.), Bruxelles : De Boeck Université (Bibliothèque scientifique Francqui), pp. 315-330.

Scharpf, F. W. 1996. "Demokratische Politik in Europa", *Staatswissenschaften und Staatspraxis* 6 (4), pp. 565-591.

SOPEMI. 1998. *Tendance des migrations internationales. Rapport annuel*. Paris : OECD.

Van Parijs, P. 1995. *Real Freedom for All. What (if Anything) Can Justify Capitalism ?*, Oxford : Oxford University Press.

Van Parijs, P. 2000. "The Ground Floor of the World. On the socio-economic consequences of linguistic globalization", in *International Political Science Review* 21 (2), pp. 217-233. Version française dans *Les défis de la globalisation*. 2001. (J. Delcourt & P. de Woot eds.), Louvain-la-Neuve : Presses universitaires de Louvain, pp. 479-500.

Van Parijs, P. 2003. "Hybrid Justice, Patriotism and Democracy. A Selective Reply", in *Real Libertarianism Assessed. Political Theory after Van Parijs* (A. Reeve & A. Williams eds.), London : Palgrave, pp. 201-216

Van Parijs 2004a. « Qu'est-ce qu'une nation juste, une entreprise juste, un monde juste ? », site web de l'Observatoire des inégalités, http://www.inegalites.org/article.php?id_article=273 ; à paraître également dans *Ethique et marché* (F. Mertz ed.), Paris : L'Harmattan.

Van Parijs 2004b. "Europe's Linguistic Challenge", in *Archives européennes de sociologie* (1), pp. 111-152.

L'anglais lingua franca de l'Union européenne : impératif de solidarité, source d'injustice, ferment de déclin ?

Van Parijs 2004c. « L'Europe, république multiculturelle ? Trois défis », in *La République ou l'Europe ?* (P. Savidan ed.), Paris : Le Livre de Poche, 2004, pp. 307-333.